

Piscine et sécurité

La sécurité de la piscine : la prévention des accidents :

La sécurité d'une piscine par sa mise en conformité avec les normes Afnor ne doit en aucun cas dispenser d'une surveillance complémentaire.

Une noyade peut survenir en quelques minutes seulement et un enfant réanimé immédiatement par des adultes formés aux premiers secours (réanimation cardio-pulmonaire et savoir donner l'alerte) a cinq fois plus de chance de s'en sortir indemne.

Quelques précautions à prendre :

Afin d'éviter que votre enfant ne soit tenté d'approcher du bassin :

- Evitez de laisser des objets flotter dans le bassin (jouets, ballons ...) en prenant l'habitude de les sortir après chaque bain.
- Ne laissez jamais une bâche à bulles flotter sur l'eau lorsqu'un enfant évolue à proximité du bassin (il serait tenté de marcher dessus et de couler avec).

Autres conseils de sécurité :

- Dès le plus jeune âge, apprenez à votre enfant à nager tout en le responsabilisant sur les dangers que peut comporter une piscine.
- Lors de la baignade de jeunes enfants il est préférable de désigner un adulte responsable de la baignade.
- Equipez les enfants de brassards, de maillot de bain flottant, de bouée adaptée à leur taille lorsqu'ils sont à proximité du bassin.
- Réservez toujours une place à côté du bassin pour un téléphone et une perche (ou manche télescopique) équipée d'un système de sauvetage.
- Les produits d'entretien de la piscine devront être stockés hors de la portée des enfants.